

Dept Des Assurances, Ontario

PRINCIPAL AGENT GENERAL FOR THE COMPANIES ASSURED

ATTENTION que par l'application du Grand Conseil de l'Association Catholique de Bienfaisance Mutuelle du Canada, faite en conformité de l'Acte des Corporations d'Assurance, 1892 et des Actes l'amendant, il a été démontré au sousigné, Inspecteur des Assurances pour la Province d'Ontario, que le dit appliqué a droit d'être enregistré comme une Compagnie d'Assurance.

A CES CAUSES, LE PRESENT EST POUR CERTIFIER que la dite Compagnie est en conséquence enregistrée pour faire des opérations d'Assurance sur la Vie sur le plan des Cotisations dans la Province d'Ontario, pour le terme commençant le premier jour de Mai, 1897, et finissant au trentième jour d'Avril, 1899, sujette aux dispositions des Actes plus haut nommés

(Sig. J. HOWARD HENNER, Inspecteur des Assurances.)

Entré sur le Registre des Licences d'Assurance No 895, Folio 87.

(Sig. WILLI J. VALE, Commiss d'Entrée.)

NOTES.

Les Grands Députés de l'Association à Toronto se sont partagé les succursales comme suit :—

Le Grand Député Frère P. J. Rooney prend les succursales Nos. 49 et 111; le Grand Député Frère J. J. O'Hearn prend les succursales Nos 15, 85 et 200, et le Grand Député W. T. Kernahan les succursales Nos. 141 et 145

La taxe Per Capita, la taxe d'Initiation et l'honoraire du Médecin examinateur en chef, pour le trimestre finissant le 31 Mars, 1897, sont passés dus. Les officiers des succursales voudront bien en prendre note.

La quatrième excursion annuelle des succursales réunies de Toronto aura lieu le Mardi, 13 Juillet, à Prospect Park, Ottawa, partant de Toronto à bord du nouveau Vapeur Garden City à 8.45 heures, A. M.

Des arrangements ont été faits pour transporter tous les excursionnistes du quai au Parc sur le Tramway électrique en un seul voyage. Un comité a visité le Parc, et conclut des arrangements avec le Révd. Mr. Jeffcott pour fournir des repas à un taux très modéré à ceux qui le désireront.

Nous souhaitons à nos Frères de Toronto et leurs amis qui pourront les accompagner une plaisante et profitable promenade.

Nouvelles Succursales.

Les Succursales Nos 281, 282 et 283 ont été instituées les 1, 12 et 17 Mai, à Tignish I. P. E., St. Louis, N. B., et St. Germain de Grantham, P. Q., par les Grands Députés S. M. Bent, Dr. L. J. Belliveau et Révd. Onil Milot, respectivement. Nous publions dans la partie Anglaise la liste des officiers de ces trois succursales.

ROLE D'HONNEUR

La succursale No 15, Tecumseh, Ont., tient le premier rang sur le rôle d'honneur pour le plus grand nombre d'initiations pendant le mois d'Avril ayant initié trente quatre membres.

La succursale No 13, Niagara Falls, Ont., vient en second lieu, ayant initié douze membres.

La succursale No 12, Halifax, N. L., a initié dix membres, et la succursale No 75, Penetanguishene, Ont., neuf membres.

Ceux qui Peuvent Devenir Membres de l'A. C. B. M.

Les aspirants à l'admission doivent être Catholiques pratiquants, du sexe masculin, âgés de pas moins de 18 ans et plus de 50 au temps de l'initiation, subir un examen médical, approuvé par le Médecin Examinateur en Chef, le Bureau des syndics de la succursale, et élus au scrutin par la Succursale à laquelle la demande est faite, avant qu'ils puissent être admis membres.

Trois classes de polices sont émises, savoir: \$2,000, \$1,000 et \$500.

CE QUI IL FAUT OBTENIR POUR DEVENIR MEMBRE.

Honoraire de la demande d'admission, \$1.00; honoraire du Médecin Examinateur en Chef, 50c.; honoraire de l'examen médical, \$1.50; une cotisation mensuelle, suivant l'âge et la classe de la police, tel que dont plus bas; une contribution mensuelle, 25c.

Les aspirants qui sont rejetés sont remboursés des \$3.00 de la demande d'admission.

COTE ANNUELLE Pour une Police de \$200.

Table with columns: No. de Cotisations Fixes, Ages des Membres, Montant de la Cote, Total. Rows for various age groups and policy amounts.

Les contributions sont de 25c. par mois. Ces contributions ajoutées aux cotisations donneront la moyenne du coût annuel.

AVANTAGE DE COTE DE BENEFICE DE \$200.

Table with columns: Age, Honoraire de la demande d'admission, Honoraire du Médecin Examinateur en Chef, Honoraire de l'Examen Médical, Une Cotisation, Une contribution mensuelle, Total.

Ces trois premiers items (\$3.00) ne sont requis qu'une fois.

La Constitution pourvoit à 15 cotisations régulières et à des cotisations spéciales dans le cas où les 15 cotisations fixes ne seraient pas suffisantes; mais le nombre total des cotisations ne peut jamais, suivant les règlements, excéder le chiffre 21 dans une même année, attendu que, si pour cause d'épidémie ou autres, il faudrait plus d'argent que ce nombre de cotisations en apporterait, le Fonds de Réserve est mis à contribution.

Le taux fixé à l'âge auquel une personne devient membre reste le même tout le temps.

Adresse du Parlement du Canada à Sa Majesté la Reine Victoria à l'occasion de son Jubilé.

À la Chambre des Communes, mercredi le 2 Juin, l'Hon. Mr. Laurier a proposé que la Chambre prenne en considération l'adresse à

La M. J. 1897, que le Sénat venait d'adopter. En lisant cette proposition il dit: Je suis certain que la Chambre approuvera l'adresse de cette adresse. Il me semble qu'il y a eu de nos jours de très beaux succès, mais il est difficile de dire que nous sommes arrivés à la victoire. Il nous a donné et c'est un privilège qui sera de plus en plus apprécié avec le temps, de vivre sous l'un des plus illustres règnes, certains ont les plus glorieux dans l'histoire Britannique. Sans flatter un rapport le règne de Sa Majesté la Reine Victoria ressemble, et sous d'autres surpasse le règne de Louis XIV de France. Pour le nombre d'années le règne de Sa Majesté approche de celui de Louis XIV, mais ce n'est pas tout, car Louis XIV a eu de nombreux succès militaires et de son règne d'autres surpasse le règne de Louis XIV, mais toutes autres périodes connues dans l'histoire. Louis XIV a eu un règne sanglant par la guerre, tandis que le long règne de Sa Majesté a été comparativement exempt de ce fléau. Les guerres ont été peu nombreuses, heureusement pour le peuple Britannique, et pour le bonheur du genre humain. Et c'est une satisfaction pour les sujets Britanniques de toutes origines que dans les guerres qui ont eu lieu la vieille renommée des armes Britanniques pour la bravoure et la vaillance a été maintenue au plus haut degré. (Applaudissements.) Mais pardessus tout cela il y a en la personnalité de la souveraine elle-même, et elle a été la plus élevée dans tout ce qui tend à cultiver et orner son règne. (Applaudissements.) D'après ce que nous connaissons de sa vie privée, nous savons que dans toutes ces vertus domestiques, qui font appel au cœur humain, elle a été un modèle pour le plus humble de ses sujets, et nous savons que dans sa vie publique, bien qu'elle ait été une souveraine constitutionnelle dans tout le sens du mot, cependant il est connu que dans plus d'une occasion elle a déployé une influence personnelle dans des difficultés à régler et mené la nation avec succès à travers des périodes tumultueuses. L'âge de ses grandes gloires, la plus grande peut-être, est qu'en étant une souveraine, elle a été sous tous rapports une souveraine constitutionnelle modèle. (Applaudissements.) Pour nous Canadiens, une chose que nous ne pouvons oublier c'est que sous son règne nous avons obtenu les avantages inestimables du gouvernement responsable. C'est comme fideles sujets que nous l'approchons en cette occasion, et non comme flatteurs, et c'est notre orgueil de déposer en cette occasion à ses pieds l'hommage d'hommes libres. C'est dans cet esprit que je propose, appuyé par Sir Charles Tupper, que la Chambre concoure dans l'adresse de Sénat à notre très gracieuse Reine, la félicitant sur l'accomplissement de la soixantième année de son illustre et heureux règne. (Applaudissements prolongés.)

SIR CHARLES TUPPER.

Sir Charles Tupper dit: "Il me fait beaucoup plaisir d'avoir l'opportunité de secondar cette adresse du Parlement du Canada à Sa Majesté. Après les déquintes paroles que nous venons d'entendre avec tant de plaisir de la bouche du Premier Ministre, il n'est pas besoin de mes faibles paroles pour recommander cette adresse à la clause approbation de la Chambre des Communes; mais je puis saisir l'opportunité d'exprimer la satisfaction que je ressens à la pensée que ce tribut du Parlement du Canada sera déposé au pied du trône par une personne si bien qualifiée sous tous rapports à représenter La Puissance. (Applaudissements.)

Il termine en disant qu'il est dans le monde entier, les femmes et les chefs de famille s'unissaient certainement de grand cœur à tous les sujets de Sa Majesté, pour souhaiter longue vie à notre gracieuse souveraine.

L'ADRESSE.

L'adresse qui fut adoptée à l'unanimité se lit comme suit:

À Sa Très Excellente Majesté la Reine. Très Gracieuse Souveraine,

Nous fideles et loyaux sujets de Votre Majesté, le Sénat et les Communes du Canada, réunis en parlement, offrons nos sincères félicitations sur l'heureux accomplissement de la soixantième année de votre règne si prospère.

À l'époque du Jubilé d'or de Votre Majesté, les représentants de votre loyale peuple canadien se joignent à ceux des autres parties de l'Empire pour exprimer leur vive reconnaissance du fait que la nation avait, par la grâce de Dieu, fini pendant un demi-siècle de l'inestimable avantage de votre administration constitutionnelle et bienfaisante, ils espèrent en même temps que Votre Majesté continuerait pendant des années encore à régner sur ses loyaux sujets.

Une décade s'est écoulée depuis, et aujourd'hui, nous constatons avec une extrême satis-

faction que Votre Majesté est encore le chef de l'Etat. Non seulement aucun de Vos illustres par la source n'a occupé pendant autant d'années le trône de notre pays, mais l'histoire des nations du monde offre peu d'exemples d'un règne aussi long et aussi prospère que le vôtre universellement honoré et

En tant qu'il se rapporte aux cinquante années de votre règne, l'histoire de votre Majesté, il est impossible de ne pas être profondément impressionné par ce qui constitue l'ordre moral, intellectuel et physique. L'Évangile de notre Divin Maître est aujourd'hui plus dans les cœurs des hommes que jamais; la tempérance en toutes choses est acceptée et maintenue, plus qu'à aucun temps, comme règle de conduite; des moyens plus efficaces pour soulager la souffrance ont été adoptés; l'administration de la Justice est établie sur une base plus humanitaire et plus satisfaisante; les sciences et les arts ont fait des progrès rapides; la littérature de la Reine Victoria surpasse celle de toute autre époque, en largeur de vues et en excellence de style, et aussi par son abondance et la valeur dont elle jouit. Grâce à l'établissement de la communication par voies terrestres et par vapeur, l'inauguration d'un système postal perfectionné, l'invention du télégraphe et du téléphone électriques, l'utilisation générale des forces électriques et d'un nombre infini d'autres inventions, le confort et le bien-être du peuple se sont accrues immensément. Dans le cours de la même période, l'Empire s'est étendu et ses membres d'épars ont été repliés plus intimement les uns aux autres et à la mère-patrie. Les colonies de Votre Majesté dans la Nord-Amérique ont été, à l'exception d'une seule, graduellement réunies en une puissance dont les habitants ont toujours été et continueront d'être, nous en sommes convaincus, les plus loyaux parmi les races et les peuples soumis à la Couronne britannique.

Nous espérons, de concert avec les sujets de Votre Majesté des autres parties de l'Empire, jouir longtemps encore des bienfaits de votre paisible règne; et nous faisons des vœux ardents pour que le Roi des Rois vous comble de ses faveurs ici-bas et vous accorde un bonheur éternel dans l'autre vie.

MARIAGE.

Le 10 Mai à l'église St. Jean de Springhill, N. E., frère Philippe A. Gaudet conduisait à l'autel Mlle. Elizabeth Thibodeau, Garçon et fille d'honneur, frère Daniel J. Chisholm et Mlle. Jane Arsenault.

Pendant la bénédiction nuptiale donnée par le Révd. P. Egan, d'harmoneux morceaux de musique furent exécutés par Mlle. Celina Melanson. La cérémonie terminée l'heureux couple se rendit chez Mr. Thadée Légère, beau frère de la mariée, où ils passèrent une agréable soirée entourés d'une foule d'amis. Bonheur et prospérité au frère Philippe A. Gaudet et son épouse.

Resolutions de Condoléances.

À une assemblée de la succursale No. 256, tenue à St. Léon, Man., le 29 Janvier, 1897, la résolution suivante a été proposée par frère J. A. Durose, secondé par les frères, P. W. Allaire, L. Roy, J. A. Lacorte et J. F. Cornilisse, et adoptée à l'unanimité:

Que les membres de la succursale No. 256 ont appris avec regret le décès du Révd. N. Pelletier, notre digne Directeur Spirituel et membre fondateur de notre succursale.

Que tout en bénissant les desseins de la divine Providence qui a voulu retirer de ce monde ce saint prêtre, ils se plaisent à rendre hommage à ses vertus et à son zèle pour le bien spirituel et temporel de ses paroissiens, zèle dont il a donné une preuve en apportant son concours et ses sages conseils à la fondation de notre succursale.

Résolu que la famille de notre frère veuille bien accepter les condoléances et les sympathies des membres de notre succursale et que copie de la présente résolution soit transmise à la famille et à l'organe officiel de l'association LE CANADIEN pour publication.

À une assemblée régulière des membres de la succursale No. 278, St. Joseph, N. B., tenue dans leur salle dans le cours du mois d'Avril, les résolutions suivantes furent adoptées à l'occasion de la mort de Mlle. Zélica Landry, soeur du Dr. V. A. Landry:

Proposé par frère Cyrille Cormier, secondé par frère Jean B. Gaudet:

Que c'est avec un profond regret que les membres de cette succursale ont appris la mort de la soeur du Dr. V. A. Landry, un de leurs frères:

Que les membres de cette succursale offrent à frère Dr. V. A. Landry et à sa famille leurs sincères sympathies et condoléances:

Que copie de ces présentes résolutions soit transmise à M. Landry et envoyée à l'organe officiel LE CANADIEN.